



Fautes du gestionnaire appartement loué

Par **Galiene**, le **01/12/2019** à **16:52**

Bonjour ,

Vivant à l'étranger , j'ai confié la gestion locative d'un bien à un cabinet de gestion spécialisé .

Nombreux dysfonctionnements .,

Sous estimation des charges conséquente ,(50 o/o) demande de travaux non traitée

Plusieurs mails , deux recommandés , nombreux messages téléphoniques des locataires , pour explications de cette " tromperie sur les charges " et demande de travaux .(Depuis février 2019)., restés lettre morte .

Les locataires se refusent à payer ce delta , et au passage les réévaluations annuelles du loyer .

Je ne suis absolument pas tenue au courant , jusqu'à ce que me parvienne une plainte , via le service d'urbanisme de la mairie de Paris émanant des locataires , fin octobre .

Travaux réalisés par mes soins en urgence .

En parallèle , je dois m'acquitter du delta de charges refusées par les locataires , auprès du syndic .

Le cabinet de gestion est totalement fautif : négligences et dysfonctionnements avérés .

1 - les locataires doivent ils cependant s'acquitter des charges réelles et se retourner contre le cabinet de gestion ?

2 - Quels sont en ce qui me concerne , les recours à mettre en route contre le cabinet de gestion ?

Merci de vos expertises .

Bien cordialement .